

Extract of FSU de la Nièvre

<http://sd58.fsu.fr/Le-Comite-d-Hygiene-et-de-Securite.html>

Le Comité d'Hygiène et de Sécurité de la Nièvre enfin installé !

- Dans la Nièvre - Instances de concertation - CHSCT -

Publication date: mercredi 14 novembre 2012

Description:

Son rôle est d'impulser, animer et évaluer les actions visant à améliorer les conditions de travail, d'hygiène, de santé et de sécurité des agents

Copyright © FSU de la Nièvre - Tous droits réservés

Le Comité d'Hygiène et de Sécurité de la Nièvre enfin installé !

Depuis le mardi 13 novembre, le Comité Hygiène Sécurité et Conditions de Travail des services de l'Education Nationale de la Nièvre est installé. Il s'agit d'un moment important !

Il comprend, outre le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale (absent pour la première réunion !) et le Secrétaire Général, 7 représentants des personnels (4 FSU et 3 UNSA).

Son rôle est d'impulser, animer et évaluer les actions visant à améliorer les conditions de travail, d'hygiène, de santé et de sécurité des agents dans leur travail par l'instauration d'un dialogue social.

Depuis de nombreuses années, les délégués du personnel FSU dénoncent l'augmentation du mal-être au travail (notamment dû aux troubles musculosquelettiques et aux risques psychosociaux) sans avoir d'instance pour avancer sur ces questions et sur d'autres (le CHS, ancienne version étant verrouillé par l'administration) .

Concrètement, dans notre département -et parce que nous ne pourrons tout traiter dès ce premier mandat- la FSU a proposé que les efforts du CHS-CT 58 se concentrent principalement sur les questions suivantes :

- ▶ L'incidence sur les conditions de travail, sur le travail en lui-même des déplacements des personnels (itinérants, en service partagé...).
- ▶ Le respect et la conformité des textes concernant l'information des personnels (affichages, registres, DUER...)
- ▶ La prévention dans le domaine des risques psychosociaux.

Ceci pourra se faire grâce à la fonction de secrétaire de CHS-CT chargé de faire vivre cette instance. La fonction de secrétaire de CHSCT créée par le décret du 30 juin 2011 nécessite des liens avec l'ensemble des personnels à tous niveaux, avec l'ensemble des organisations syndicales, avec l'administration...Face au travail considérable qui commence, la FSU a demandé que cette fonction donne lieu à un temps de décharge fonctionnelle que, pour le moment, l'administration refuse en n'accordant que 5 jours par an pour cette mission.

Ceci pourra se faire si les membres titulaires et suppléants bénéficient d'une solide formation, s'ils peuvent effectuer des visites sur le terrain, mener des enquêtes, des études thématiques et avoir à disposition tout document nécessaire au travail des délégués du personnel en CHSCT.

On le comprend, rien n'est gagné pour permettre aux délégués du personnel membres du CHS-CT de la Nièvre d'assurer leurs missions convenablement. Mais c'est pourtant l'intérêt de tous, et en premier lieu l'intérêt de l'Etat employeur qui est le responsable de la santé et de la sécurité de ses agents au travail, que le CHS-CT fonctionne.

C'est Emmanuel Loctin (FSU) qui a été désigné secrétaire du CHS-CT 58. La prochaine réunion de cette instance devrait avoir lieu en janvier.

D'ici là vous pouvez saisir un membre du CHS-CT à propos de toutes questions portant sur :

- ▶ **L'hygiène ou la sécurité en particulier des locaux, tant du point de vue des personnels que des usagers,**
- ▶ **L'adaptation de postes de travail,**
- ▶ **Les conditions de travail, notamment les effets en terme de santé**
- ▶ **La médecine du travail et la surveillance médicale des personnels**
- ▶ **La prévention et l'information dans les domaines de la santé, de la sécurité et de l'hygiène.**

Le Comité d'Hygiène et de Sécurité de la Nièvre enfin installé !

Ceux de la FSU peuvent l'être par mail (fsu58@fsu.fr) ou par téléphone (03 86 21 53 14)